LETTRE
DE
M. LINGUET,
AU COMITÉ
PATRIOTIQUE
DE BRUXELLES;

Suivie d'une Lettre du même à l'Empereur.



A PARIS,
Chez GARNERY, Libraire, quai des Augustins, N°. 25.

1789.



AU COMITÉ PATRIOTIQUE DE BRUXELLES.

Ce 13 Décembre (*lendemain d'un jour qui ſera mémorable à jamais dans vos Faſtes.*)

MESSIEURS,

QUAND je n'aurois pour vous adreſſer une expédition de la piece ci-jointe, & pour la communiquer au Public, d'autre motif que le deſir de rendre en vos Perſonnes un hommage à la liberté naiſſante, & au Peuple généreux qui l'a ſi miraculeuſement reconquiſe, perſonne aſſurément ne pourroit m'en blâmer. Les réclamations contre la tyrannie ne peuvent trop tôt être portées devant ſes deſtructeurs.

Vous ne me direz pas ce que m'a répon-

du encore le 4 de ce mois, le Chef de l'administration oppressive dont DIEU, & *votre Epée*, ont enfin débarrassé ces Provinces; que ces petits détails sont au-dessous de vous, qu'il y a eu cinq cens citoyens enlevés dans le même temps, traités comme moi, qui ont peut-être souffert plus que moi, & QUI NE CRIENT PAS SI HAUT.

Vous ne croirez pas que la multiplicité de ces crimes en soit la justification.

Sans doute avec le tems se déploieront les voix de toutes ces victimes de la plus monstrueuse *aristocratie* qui ait jamais existé (1); sans doute, avec le tems on de-

---

(1) Ces expressions ne paroitront pas trop fortes, quand les détails de l'administration des *Pays-Bas Autrichiens*, sur-tout depuis quelques années, seront bien connus, & ils ne tarderont probablement pas à l'être. On ne tardera pas sans doute à révéler au Public les procédés de ce que l'on appelloit ici le *Conseil Royal*; c'est-à-dire l'association de six, ou sept misérables intriguans, sans talens, sans mœurs, sans naissance, sans fortune (LÉGITIME), qui avoient trouvè moyen d'accaparer la confiance du Prince, comme tant d'autres choses, de se fabriquer à eux-mêmes les titres d'un pouvoir illimité jusqu'à l'extravagance, (*temoin l'Édit des Intendans, ou Capitaines des Cercles*)

mandera, on fera juſtice de ces forfaits réaliſés, accumulés ſous prétexte d'une conſpiration imaginaire, avec une impudence, une cruauté, & une légéreté tout-à-la-fois dont l'Hiſtoire n'offre point d'exemple.

Les atrocités mêmes, que la vôtre reproche avec trop de raiſon au Duc d'*Albe*, & à ſes complices, ſont d'un autre genre: elles étoient affreuſes; mais elles n'annonçoient pas le même mépris des hommes & des loix; ce n'eſt qu'en apparence qu'elles ont été plus ſanglantes. Si leurs ſucceſſeurs, nos contemporains, n'ont pas donné autant d'occupation aux bourreaux, c'eſt le tems qui leur a manqué plutôt que la volonté; d'ailleurs, ils n'ont que trop prouvé leurs diſpoſitions pour les aſſaſſinats.

Un lâche gazetier, long tems vil organe du Gouvernement *heureux*, qui le mois dernier en inſultoit encore avec indignité, en calomnioit les victimes (1), & qui vou-

& qui n'ont ceſſé d'en uſer pour braver, pour tromper, pour déſeſpérer les peuples, en compromettant en tout ſens le nom, la dignité, les droits réels du Prince, à quoi ils n'ont que trop bien réuſſi.

(1) Le Journal Général de l'*Europe*, plus

droit aujourd'hui ſe gliſſer ſous les drapeaux de la liberté triomphante, vient par

---

connu dans ces Provinces ſous le nom de *Feuille d'* H E R V E, un des plus inſolens, un des plus infideles répertoires hebdomadaires de l'*Europe*, un de ceux qui exigent le moins de talens. Tous ſes articles de *France* ne ſont que la copie littérale d'un *Bulletin* de *Paris*: auſſi ſont-ils bien faits, & ce ſont les ſeuls qui aient le mérite du ſtyle avec celui de l'exactitude.

Tous ceux où il eſt queſtion des affaires des *Pays-Bas*, des détentions de *Bruxelles* dans ces derniers tems, & de ce qui y avoit rapport, ſont un tiſſu de fauſſetés quant aux affaires en général, d'outrages envers les particuliers intéreſſés, & de calomnies, dont pluſieurs réfléchies, haſardées de ſang-froid : de ce genre eſt celle qu'il s'eſt permiſe contre moi, en obſervant « que » M. *Linguet* étoit d'autant *plus coupable*, qu'il » avoit toujours été *bien traité du Gouvernement*, » & PENSIONNÉ de l'Empereur, &c. »

Je n'ai jamais été ni *penſionné*, ni *coupable*, le Gazetier ne pouvoit être de bonne foi dans l'erreur ſur la *penſion*, puiſque dans les Nos. 97 & 102 des *Annales*, que je lui envoyois alors en échange de ſa feuille, j'ai conſigné la dénégation formelle de ce fait, & de toute eſpece de relation pécuniaire entre le Souverain, ou ſon Gouvernement, & moi.

Et quant au prétendu *crime*, un conteur de nouvelles qui, ſur l'enlèvement violent d'un citoyen, ſe permet de le préſumer criminel, de préſenter au public des réflexions propres à

un retour involontaire à ſes anciens engagemens, de haſarder l'éloge de la *douceur* de l'adminiſtration fugitive : « Dans une » lutte de trois années, dit-il, entre l'Au- » torité & la Nation, *la main du bourreau* » *n'a été levée ſur perſonne....* » (1), Mais miſérable adulateur, c'eſt qu'elle étoit levée ſur tout le monde; c'eſt qu'elle n'a pas eu le tems de ſe baiſſer; c'eſt que les ſoldats en ont fait l'office.

A dater ſeulement de Janvier 1788, qu'on ſonge que le 22 de ce mois, jour à jamais, & bien triſtement mémorable, le *Miniſtre*, exigeant une prévarication d'un corps de Magiſtrats inveſtis ſur leurs ſieges par une troupe menaçante, leur écrivoit, qu'il ne leur donnoit *que deux heures*, après

---

agraver des préjugés défavorables, & à flétrir d'avance l'infortuné dont on étouffe la juſtification, eſt lui-même le plus criminel & le plus mépriſable des hommes.

Il a également inſulté Madame la Ducheſſe d'*Urſel*, & les autres citoyens auſſi injuſtement compromis par cette abominable inquiſition. S'il échappe aux plaintes juridiques, aux trop équitables pourſuites que motiveroient ſes libelles périodiques, il ne le devra ſans doute qu'au mépris qu'il inſpire.

(1) No. 148, pag. 271.

quoi il emploieroit contre eux les *canons* & les *bayonnettes*; que dans le même moment on les employoit en effet ſur la *Grand'Place*, contre un Peuple également déſarmé ; qu'on y aſſaſſinoit de ſang-froid, à coups de fuſils, vingt Citoyens, dont tout le crime étoit d'avoir regardé marcher des ſoldats ; & que pendant ces *menaces* & ces *exécutions*, les chefs du *civil* & du *militaire* étoient occupés à répéter *les pas d'un ballet*, qui a eu lieu chez le premier, le lendemain.

Qu'on ſonge que ces maſſacres toujours opérés ſur une foule ſans armes, ont ſucceſſivement parcouru de mois en mois, la même année, *Anvers*, *Malines*, *Louvain*, &c.

Qu'on ſonge aux boulets *rouges* de *Gand* aux *rôtiſſeries*, aux autres exécrations commiſes dans cette ville le mois dernier, aux préparatifs multipliés depuis ſix ſemaines ſous nos yeux, ſans myſtere ſur leur deſtination, pour incendier *Bruxelles*; à la promeſſe notoirement faite au ſoldat du *pillage* de cette *Capitale*, promeſſe qui n'a été ni déſavouée, ni rétractée ; promeſſe à laquelle le Gouvernement a toujours ſi bien tenu, qu'il n'a fait aucun exemple,

aucune recherche même, des *vols* militairement effectués à *Gand*, quoique les ſcélérats enrégimentés qui s'y étoient gorgés de butin l'aient ouvertement rapporté ici, & qu'ils aient joui ouvertement, publiquement, de l'aveu de leurs chefs, de ces richeſſes paſſageres & ſanglantes, avec un ſcandale bien digne de leur origine.

Qu'on ſonge aux menaces conſignées dans des *placards* IMPRIMÉS, de détruire à *Bruxelles* à coups de canon, toutes les maiſons, d'où *on laiſſeroit tomber des pierres, ou* QUELQUE CHOSE DE SEMBLABLE, & de mettre le feu à tous les villages, où un ſeul particulier ſe permettroit l'ombre d'une réſiſtance aux ſtipendiaires en uniforme qui viendroient les ravager.

Qu'on ſonge au procès commencé, inſtruit contre le martyr fortuné de la liberté, contre le reſtaurateur de la Nation; à l'effort tenté encore au nom de *l'Autorité civile* en Juillet dernier, pour flétrir ce nom de *Vandernoot*, que la gloire & la reconnoiſſance conſacrent déjà à l'immortalité.

Qu'on ſonge à cette multitude de *Ci-*

toyens plongés, aux termes d'UN EDIT (1), *sans forme ni figure de procès*, en Octobre dernier, dans les cachots ; soumis dans presque toute la durée de *Novembre* à une *jointe militaire*, à un CONSEIL DE GUERRE, dont la férocité ici n'a été enchaînée que par la lâcheté de ses suppôts en campagne, & par la bravoure, la promptitude avec lesquelles les défenseurs de la liberté ont su conquérir des ôtages précieux aux agens du despotisme (2).

---

(1) Du 19 Octobre 1789.

(2) Il est sûr que la prise du Chancelier De *Crumpipen* a été le premier, & quelque tems le seul obstacle aux plans sanguinaires du Gouvernement, à son ardeur de boire le sang des *Citoyens*. Quand ensuite ce Magistrat déserteur de la Patrie, de son office, s'est remis en liberté, en violant sa *parole d'honneur*, comme il avoit en 1787 enfreint ses *Sermens*, la glorieure affaire de *Turnhout*, celle de *Gand* plus glorieuse encore, ont rendu aux patriotes des gages pour remplacer celui qui venoit de leur échapper par une si lâche perfidie : voilà vraiment ce qui a sauvé la tête des captifs. C'est parce que l'épée des *soldats* s'est trouvée impuissante, que celle du Bourreau est restée sans usage.

Je ne parle pas de l'innocence des détenus ;

Enfin qu'on ſonge à la barbarie avec laquelle une femme de la premiere qualité, dont le mari verſoit ſon ſang, épuiſoit ſa fortune au bord du *Danube*, pour le ſervice de l'Empereur, a été inveſtie ici dans ſon propre hôtel, par une garde impitoyable, traînée avec un appareil effrayant tout-à-la-fois, & dériſoire, à une prétendue *confrontation* qui n'étoit qu'un crime de plus de la part des prétendus juges, &c.

Qu'on rapproche tous ces faits, & bien d'autres dont l'énumération ſeroit trop longue, & qu'on juge de la *douceur* de l'adminiſtration, aujourd'hui éclipſée; qu'on juge ſi la main du bourreau *n'a été levée ſur perſonne.*

Tandis que vous vous occuperez, Meſſieurs, de la régéneration des loix qui garantiront (tous les bons Citoyens l'eſperent) cette belle partie de l'*Europe*, du retour des mêmes infortunes, les Magiſtrats, que le vœu public rappelle à leur ſiege, travailleront à les réparer, ils ac-

---

elle ne leur auroit pas plus ſervi que les loix. C'eſt à *Turnhout*, c'eſt à *Gand* qu'ils ont été abſous. Leurs fers forgés par la main impure de la fraude & du crime, n'ont été briſés que par celle de la victoire.

cueilleront les plaintes de ce nombre effrayant d'opprimés, dont le ſilence ſembloit, il y a encore ſi peu de jours, enhardir le chef de leurs oppreſſeurs. Si je prends ſur moi de les devancer, c'eſt pour vous ſoumettre une réflexion que je crois juſte & digne de votre conſidération.

Indépendamment des procédés perſonnels, les exécuteurs des ordres deſpotiques, ſi incroyablement multipliés en Octobre dernier, de ces innombrables enlevemens conſommés par des hommes ſoi-diſant *de Loi*, ſans autres décrets que des *bayonnettes*, ont commis dans les maiſons livrées à leurs ravages, des ſpoliations inappréciables. A commencer par la mienne, les détails que vous allez lire dans la piece ci-jointe, ſont encore bien au-deſſous de la vérité. Ils m'ont enlevé les fruits du travail de TRENTE ANNÉES, dans tous les genres.

Ma lettre a été remiſe entre les mains de l'*Empereur* LUI-MÊME, le 21 Novembre : & cependant je n'en ai reçu aucune ſatisfaction.

Bien plus, quoique par reſpect pour

un Prince sur la justice *personnelle* de qui je comptois encore, je n'aie ni donné ni laissé prendre de copie de ma lettre à qui que ce soit, sans exception, elle a déjà paru imprimée, dans des feuilles publiques étrangeres : je ne puis douter dès-lors qu'on n'ait à mon égard suivi la marche si dangereuse, si injuste, & pourtant en quelque sorte consacrée dans les bureaux de *Vienne*; c'est-à-dire, que la partie de ces bureaux, correspondante & complice du *Conseil-Royal* de *Bruxelles*, a persuadé à l'Empereur de *renvoyer* mes pleintes à ce *Conseil*, & de consulter sur ce qu'il devoit en croire, les tyrans dont je lui dénonçois les attentats.

Elle se sera trouvée dans un des paquets de dépêches interceptées : elle aura été livrée à l'empressement toujours avide, quelquefois excusable des gazettiers pour les nouveautées ; par-là un conseil *qui n'est plus*, a évité l'embarras de s'expliquer sur des vexations dont l'effet subsiste encore.

Car, Messieurs, de tout ce qui a été enlevé chez moi, rien, absolument rien, ne m'a été *restitué*. Malgré des ordres précis que ma juste indignation a arrachés, le

4 de ce mois au Miniſtre encore régnant, les voleurs ſont reſtés en poſſeſſion de leurs pillages, & les ſeuls qui ſe ſoient montrés, ne ſont pas les ſeuls qui y aient eu part. Les circonſtances m'ayant donné quelque aſcendant ſur ces voleurs ſubalternes, nommés *Goubeau*, ſoi-diſant alors Fiscal; *Vanlacken*, ſoi-diſant Procureur-Général; Deſprés, ſoi-diſant je ne ſais quoi; dans l'angoiſſe où mes interpellations énergiques les ont jettés, il leur eſt échappé un étrange ſecret; c'eſt que la plus grande partie, la plus précieuſe, de mes effets enlevés par eux, étoit éparſe dans les mains de ces autres voleurs en chef, nommés *Crumpipen*, *le Clerc*, *Felts*, *&c.* *ET Y SONT ENCORE.*

J'ignore, Meſſieurs, ſi un pareil attentat a été commis envers aucun de mes confreres, en infortune, d'Octobre dernier, mais je crois devoir vous le dénoncer pour ma part, & en attendant que le tribunal qui peut ſeul m'en faire une juſtice proportionnée, ſoit rentré dans ſes fonctions, ne vous ſembleroit-il pas équitable d'ordonner *un Arrêt PROVISOIRE*, s'il ſe peut, ſur la perſonne, ou au moins les *ſcellés* ſur les maiſons & les effets de ces brigands?

Ils ont abusé de la *force militaire* : ils l'ont souillée en l'associant à leurs rapines ; vous en ferez un usage légitime, honorable même, en l'employant, non pas comme eux, au *déplacement*, à la dissipation, mais à la conservation des gages, sans lesquels tous tant que nous sommes d'intéressés, nous ne pourrons jamais obtenir qu'une justice illusoire, & des réparations fictives.

Cependant, Messieurs, cette justice, ces réparations ne peuvent pas vous paroître un objet indifférent, sur-tout si l'inconcevable aveu du Ministre que vous venez de voir, est fondée ; si la crise d'Octobre dernier a produit CINQ CENS de vexations aussi odieuses, aussi cruelles que celles dont je lui reprochois l'horreur.

Un *spartiate* qui n'avoit pu être nommé dans un Comité de trois cens personnes choisies, par le Peuple, se félicitoit de ce que la République avoit *trois cens* Citoyens encore plus honnêtes gens que lui : après avoir lu la lettre ci-jointe, vous frémirez de penser qu'au moment où un des vôtres périssoit ainsi, de toutes les especes de douleurs, cinq cens non moins innocens étoient peut-être encore plus mal-

heureux que lui. Les détails de mon infortune seroient utiles, nécessaires, j'ose le dire, quand ils ne devroient servir qu'à apprécier la leur.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

LINGUET.

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.

A Bruxelles : de la Baſtille, *le* 1 *Novembre* 1789.

OUI, SIRE, de la BASTILLE : elle eſt détruite à *Paris ;* de toutes les exécutions violentes ſi multipliées en *France* depuis trois mois, c'eſt la ſeule à laquelle j'aie applaudi, & en cela je me ſuis conformé à ce que Votre Majeſté m'a dit elle-même en perſonne,

De cet affreux château, palais de la vengeance.

Il eſt reſſuſcité ici pour moi, & reſſuſcité plus cruel, plus ruineux, plus ſcandaleux, s'il eſt poſſible, dans tous les ſens, qu'il n'a jamais été aux bords de la *Seine.* Je ne veux pas abuſer des momens de Votre Majeſté. Voici le plus briévement que je pourrai un hiſtorique de mes aventures & de ma ſituation ; il en exiſte dans mes papiers un autre relatif à d'autres époques de

ma vie, *que Votre Majesté connoîtra peut-être un jour* (1); il lui causera sûrement quelque surprise : mais Elle ne lira pas celui-ci sans pitié & sans indignation.

La nuit du Dimanche 17 Octobre au Lundi 18, à une heure du matin, j'ai été réveillé par le fracas que faisoit une troupe d'hommes armés qui enfonçoient ma porte sur la rue ; à peine ainsi ouverte, ma maison a été inondée de fusiliers *commandés* par trois hommes à moi inconnus, qui se sont dits HOMMES DE LOI, & qui sans exhiber ni décrets, ni *ordres d'aucune espece*, sans annoncer de quelle part, au nom de qui ils agissoient ; sans autre titre, sans autre geste, sans autre réponse à mes interpellations réitérées que la pointe des bayonnettes appuyée sur ma poitrine, &

(1) Le desir & l'espérance de le supprimer étoient un des objets de ma détention. Les *conseillers* scrupuleux qui s'y trouvent dépeints craignoient ce tableau trop fidele : c'est heureusement un des articles qui a échappé à leurs recherches. Il a été expédié à *Vienne* à l'Empereur le 6 Décembre. Il est actuellement sous presse, & ne tardera pas à être donné au public : il contient ma correspondance avec le Comte de *Trauttmansdorff*, depuis le 6 Mars 1788 jusqu'au 6 Decembre 1789 inclusivement.

celle de mes domeſtiques, m'ont enlevé de ma maiſon avec mon ſecretaire; on a chaſſé de mon appartement tout mon monde, ſans me permettre de parler à qui que ce ſoit, *ſans exception;* on y a appoſé de prétendus ſcellés, *ſans vouloir que je les reconnuſſe, ni que j'y joigniſſe mon cachet;* on a laiſſé des ſentinelles à toutes les portes, & l'on m'a conſtitué captif ici, avec une ſentinelle auſſi, de jour & de nuit; on m'a dit qu'on me faiſoit grace en n'en poſant pas une en dedans.

Depuis ce moment, SIRE, toute eſpece de rapport, de communication m'a été interdite; mon ſecretaire ſéparé de moi, eſt enfermé, & gardé avec la même rigueur. Dans cet intervalle on a procédé à la viſite, ou plutôt au pillage de ma maiſon; on n'a pas accompli l'ombre d'une formalité.

Les détails de cette inquiſition me ſont encore inconnus: tout ce que j'en ai appris, c'eſt que l'on faiſoit dans mes cabinets des viſites arbitraires, ſans *témoins*, ſans *inventaire*, ſans *deſcription*; qu'on ouvroit, qu'on fouilloit tout, qu'on briſoit tous les cachets (1); qu'on em-

(1) Juſqu'à ceux d'un teſtament *olographe.*

portoit, qu'on rapportoit de jour, & de *nuit*, & de ces ſpoliations nocturnes, le haſard m'en a fourni une preuve précieuſe que je n'ai pas encore pu conſtater *juridiquement*, parce que dans tout ce qui me concerne, il n'y a pas encore eu l'ombre d'une formalité ni juridique, ni autre.

Ce n'eſt pas tout, SIRE : je ſuis attaqué d'une maladie que le moindre accident peut rendre mortelle; c'eſt une rétention d'urine; j'ai penſé en périr en Mars dernier ſur la route de *Vienne*, où j'allois porter à Votre Majeſté, l'hommage d'un zele bien pur, & qu'il eſt fâcheux en plus d'un ſens *pour ſon repos*, &, j'oſe le dire, *pour ſa gloire*, qu'Elle n'ait pas reçu; cette maladie s'eſt agravée par ma ſituation actuelle : toute eſpece de ſecours m'a été refuſé.

On m'a bien envoyé un Chirurgien : on lui a dit de me traiter; il a déclaré deux fois par écrit, que cela lui étoit impoſſible ici, & ſur-tout avec la clôture qui m'y écraſe; on a répondu que les choſes ne pouvoient pas être autrement; & en effet, SIRE, à mon âge, perclus par une ſuite de la maladie, n'ayant abſolument perſonne pour m'aſſiſter, je péris de douleur, de détreſſe, ignorant *de quoi je ſuis accuſé*, ou *même ſi je ſuis accuſé*;

inftruit feulement que depuis quinze jours, mon exiftence phyfique, *civile*, *politique*, *littéraire*, *pécuniaire*, eft dans des mains que je ne connois pas ; inftruit qu'elles fe permettent des manœuvres dont la clandeftinité prouve trop que leur objet eft de détruire les preuves de l'innocence, ou de fabriquer les indices fuppofés d'un délit.

Dans ce cabinet, SIRE, indépendamment des matériaux précieux de toute efpece en littérature, amaffés en trente années d'une vie laborieufe ; indépendamment des titres d'une infinité de particuliers qui depuis vingt ans m'ont honoré de leur confiance, fe trouvent des correfpondances honorables pour moi, & qui en ce moment feroient ma plus belle juftification, comme celle de M. le Comte *de Mercy*, toute celle qui eft relative à l'*Efcaut*, & bien d'autres ; enfin, SIRE, là fe trouvent auffi tous les titres de mes propriétés, de tous mes comptes, de toutes mes affaires ; plus de *cent mille florins* tant en efpeces qu'en billets au porteur, de la Caiffe-d'Efcompte, ou autres effets précieux ; on n'a pas pris l'ombre d'une précaution pour affurer rien de tout cela, *quoique j'en aie*

formellement averti, & prié votre Miniſtre, par une lettre en date du quatrieme jour de ma détention : on n'a rien fait, ni pour en empêcher, ni pour en conſtater le divertiſſement.

Et je n'oſe, SIRE, marquer la moindre défiance ; je n'oſe former de réclamations à ce ſujet ; quand je le voudrois, il eſt douteux que je le puſſe : depuis quatre jours je demande ſans ceſſe un *Confeſſeur* & un *Notaire*. Il en eſt comme des ſecours de l'art : on répond qu'on ne veut pas m'en priver : mais ni les uns, ni les autres n'ont pu parvenir juſqu'à moi.

Et quand ces dépoſitaires arriveroient, je ne ſais ſi je devrois hazarder ma confidence ; ſi, comme j'ai trop lieu de le craindre, on a malverſé, que ne ſe permettra-t-on pas pour couvrir les prévarications ? Un attentat contre ma vie ne ſeroit pas plus difficile, plus atroce que celui qui m'a ravi ma liberté ; il ſeroit en quelque ſorte plus motivé ; & même pour le conſommer, il ne faut pas un grand effort. Pour achever de m'éteindre, il ne faut que prolonger de quelques jours l'état où je ſuis.

Voilà, SIRE, un détail douloureux, mais exact. Je ne m'abaisse pas à dire à Votre Majesté, que je ne suis pas coupable. Il est au dessous de moi d'employer une assertion qui peut être commune au crime comme à l'innocence; ce que je dis bien hardiment, c'est que je ne puis pas être coupable. Je demande à connoître enfin dequoi on m'accuse; je demande des juges; je demande un procès instruit rigoureusement, avec un ordre précis de le faire passer sous les yeux de Votre Majesté, & je la supplie de me réserver quelques momens pour apprécier mes justifications.

Ah, SIRE, qu'elles me seroient glorieuses! qu'elles vous seroient même utiles! qu'elles le seroient à vos Peuples! Mais vivrai-je jusques-là? Et les mains, qui depuis un an, ont trouvé moyen d'intercepter toute espece de correspondance entre Votre Majesté, & moi, se refuseront-elles à un attentat de plus, qui assureroit leur tranquillité sur cet article? La pureté de ma conduite ne peut vous être connue sans dévoiler à vos yeux l'atrocité, l'imbécillité de la leur.

Si je meurs, SIRE, sans avoir joui de cet avantage, j'ose recommander à Votre

Majefté, ma mémoire, & la généreufe amie qui lui fera paffer la préfente lettre. Votre Majefté a daigné la féliciter, la *remercier*, ce font fes termes, en perfonne, du courage & de l'attachement qu'elle avoit montrés pour moi, pendant ma premiere BASTILLE : elle a encore le même courage ; mais pouvoit-elle s'attendre que ce feroit dans les Etats de Votre Majefté qu'elle trouveroit de quoi l'exercer une feconde fois ?

Je fuis, &c.

P. S. En recevant cette lettre, que Votre Majefté ne croie pas que la rigueur de ma clôture fe foit relâchée ; l'occafion dont je profite, eft la premiere que j'aie encore eue de l'éluder, avec le bonheur d'y réuffir.

FIN.